

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
12e séance  
tenue le  
lundi 12 octobre 1992  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 12e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

puis : Mlle DIOP (Sénégal)  
(Vice-Présidente)

M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

SOMMAIRE

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE  
ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT

- a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS  
LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN  
PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU  
DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- b) APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA  
QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE  
A/C.2/47/SR.12  
16 novembre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

UN LIBRARY  
JAN 07 1993  
UN/SA COLLECTION

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT (A/47/88-S/23563, A/47/225-S/23998, A/47/305-E/1992/96, A/47/312-S/24238, A/47/344, A/47/351-S/24357, A/47/356-S/24367, A/47/375-S/24429, A/47/437)

- a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (A/47/397, A/47/363)
- b) APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (A/47/270-E/1992/74)

Débat général

1. M. OSSA (Directeur de la Division de la recherche et de l'analyse des politiques en matière de développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur la coopération internationale, en particulier la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement (A/47/397), souligne que l'adoption de ce texte a été presque immédiatement suivie par une série de chocs; on mentionnera notamment la crise du golfe Persique, qui a fortement affecté de nombreux pays en développement et des pays d'Europe orientale; une récession marquée dans les principaux pays industrialisés; une détérioration générale de la situation en Afrique en raison de troubles civils et de la sécheresse; et l'effondrement économique de la Yougoslavie. De plus, les récents bouleversements intervenus sur les marchés monétaires internationaux ont rendu encore plus incertaines les perspectives de l'économie mondiale. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne l'importance d'une croissance soutenue de l'économie mondiale et la nécessité d'introduire les réformes nécessaires tant dans les pays développés que dans les pays en développement afin d'atteindre les objectifs de la Déclaration. Or, au cours des deux années qui se sont écoulées depuis son adoption, la conjoncture économique mondiale s'est nettement détériorée; la croissance s'est ralentie dans la plupart des pays industrialisés et d'autres ont été confrontés à une véritable récession; et, dans les pays dont l'économie est en transition, la production s'est pratiquement effondrée. Les perspectives pour l'avenir immédiat sont de ce fait particulièrement sombres.

2. En ce qui concerne les pays en développement, si l'on note une légère reprise en Amérique latine, en Afrique, par contre, la situation s'est détériorée, en raison surtout de l'effondrement des cours des matières premières.

/...

(M. Ossa)

3. Dans leurs politiques macro-économiques, les pays industrialisés ont, à juste titre, accordé la priorité à la lutte contre l'inflation, mais ils ont en général négligé d'adopter des mesures autres que monétaires pour stimuler la croissance, et la coordination de leurs politiques a été insuffisante, comme en témoignent les récentes perturbations des marchés monétaires.
4. Les programmes d'ajustement économique et les réformes d'orientation entrepris par de nombreux pays en développement ont été remarquables et semblent produire des résultats. Ils sont souvent assortis d'une libéralisation notable du commerce, soulignant l'absence de mesures correspondantes dans les pays industrialisés. L'impasse des négociations d'Uruguay constitue un échec grave dans le domaine de la coopération internationale, qui est considérée comme un aspect essentiel de la Déclaration.
5. Des progrès sensibles ont été réalisés dans le règlement de la crise de la dette de plusieurs pays en développement. On note en outre un renversement marqué des courants de ressources vers les pays en développement. Cependant, les apports de ressources à des conditions concessionnelles n'ont augmenté que faiblement et les objectifs en matière d'APD fixés dans la Stratégie internationale du développement et réaffirmés dans la Déclaration sur la coopération économique internationale sont encore loin d'avoir été atteints.
6. La Déclaration accorde également une grande importance au développement humain et à la protection de l'environnement. Certains progrès ont été faits, notamment dans le domaine des droits de l'homme. L'élimination de la pauvreté et la mise en valeur des ressources humaines sont désormais des éléments fondamentaux des stratégies de développement nationales, et le Sommet de Rio témoigne d'une prise de conscience générale des problèmes liés à l'environnement.
7. En conclusion, si le bilan général est inégal, certains résultats positifs ont été obtenus dans plusieurs domaines de la Déclaration; on mentionnera en particulier les réformes économiques introduites par les pays en développement, l'allègement de la dette extérieure et l'augmentation des courants de ressources. Les efforts tendant à intégrer les pays dont l'économie est en transition dans l'économie mondiale se poursuivent, et un consensus plus vaste se dégage sur les mesures à prendre pour résoudre les problèmes. Mais il y a également eu de profondes déceptions; l'initiative qu'il aurait fallu prendre pour créer un climat international favorable a fait défaut; l'impasse des négociations d'Uruguay constitue un facteur extrêmement négatif; la lenteur de la croissance économique et les déséquilibres budgétaires n'ont par ailleurs pas permis de toucher les dividendes de la paix escomptés.
8. Le Directeur de la Division, présentant brièvement le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Stratégie internationale du développement (A/47/270), rappelle qu'il a été examiné par le Conseil économique et social, à sa session de fond de 1992. En tant qu'évaluation préliminaire de la Stratégie, il a suscité un grand intérêt. La Déclaration

/...

(M. Ossa)

et la Stratégie reflètent toutes deux un consensus et un engagement politique croissants en faveur du renforcement de la coopération internationale pour le développement et portent essentiellement sur les mêmes domaines, même si la Stratégie est un document plus pragmatique. Elles se complètent sur de nombreux points.

9. Les conclusions du Secrétaire général sur l'application de la Stratégie sont donc pratiquement les mêmes que celles figurant dans son rapport sur la Déclaration : déceptions dans de nombreux domaines et émergence de nouveaux défis résultant de l'évolution rapide de la situation mondiale. S'il est utile que la communauté internationale tire des enseignements des échecs du passé, il est encore plus important qu'elle renforce son action afin d'atteindre les objectifs énoncés dans ces deux documents fondamentaux.

10. Mlle Diop (Sénégal) prend la présidence.

11. M. ZAMAN (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77, rappelle que, dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire, la communauté internationale s'était engagée à prendre des mesures afin de créer un environnement économique international favorable au développement des pays en développement. L'Assemblée a ensuite adopté une nouvelle Stratégie internationale du développement, qui a pour principal objet de faire en sorte que les années 90 soient une décennie marquée par un développement accéléré dans les pays en développement et par le renforcement de la coopération internationale, ainsi que par une réduction de l'écart entre pays riches et pays pauvres. La Stratégie contient aussi des objectifs politiques et sociaux importants soulignant notamment la nécessité d'accroître la participation des populations à la vie économique et politique de leurs pays respectifs. Dans ses deux rapports sur la question (A/47/397 et A/47/270), le Secrétaire général mentionne les trois principaux faits qui ont failli bouleverser certaines des prémisses qui constituent la base de ces documents, à savoir : le conflit du golfe Persique, la désintégration de l'Union soviétique et la récession dans les pays développés, auxquels il faut ajouter un climat économique international peu propice à la croissance et au développement.

12. Si la majorité des pays en développement ont adopté de vastes programmes de réformes structurelles pour faire une plus large place aux forces du marché et au secteur privé, assurer la libéralisation des échanges et assainir leurs monnaies et leurs budgets, les pays du Nord ne les ont pas soutenus dans cet effort et ont continué à restreindre l'accès à leurs marchés par des mesures protectionnistes. C'est pourquoi la conclusion rapide des négociations d'Uruguay, toujours dans l'impasse, revêt une importance cruciale.

13. La nécessité d'accélérer la réforme structurelle de l'économie mondiale demeure l'une des priorités des pays en développement. Dans ce processus, il est indispensable d'accroître l'aide économique fournie à ces pays à des conditions concessionnelles.

/...

(M. Zaman, Pakistan)

14. L'endettement extérieur est, comme le reconnaît la Stratégie, le principal obstacle à la relance du développement dans les pays en développement, et les progrès vers une réduction de la dette ont généralement été modestes. Seule une solution globale et durable, tenant compte de la nécessité de réduire l'encours et le service de tous les types d'endettement de tous les pays débiteurs, et comprenant des mesures anticipatoires, permettrait d'alléger ce fardeau.

15. Le Groupe des 77 réaffirme la pertinence et la validité de la Déclaration sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement, et estime qu'une action concertée à l'échelle mondiale est nécessaire pour réaliser une croissance économique équilibrée et soutenue, et redresser les inégalités inhérentes aux systèmes monétaire, financier et commercial mondial.

16. M. BARNETT (Royaume-Uni), parlant au nom de la Communauté européenne, dit que les rapports du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale (A/47/397) et de la Stratégie internationale du développement (A/47/270) constituent des documents très utiles, qui tiennent compte de l'évolution de la conjoncture mondiale.

17. La période qui a suivi l'achèvement de la Stratégie a été marquée par de profonds changements, lesquels ont déjà été énoncés dans l'Engagement de Cartagena, qui récapitule les résultats de la huitième session de la CNUCED. Il faut notamment se féliciter de l'émergence d'un nouveau partenariat pour le développement suivant lequel tous les Etats membres s'engagent à établir un dialogue constructif, inspiré par la nécessité d'instaurer un ordre économique mondial plus équitable et plus efficace.

18. Les changements requis dans tous les pays afin de parvenir à un développement durable exigeront des efforts résolus de la part des Etats et de la communauté internationale.

19. La huitième session de la Conférence a affirmé que le développement, dont la responsabilité principale incombe à chaque pays, doit être un processus axé sur la population et équitable, et avoir pour objectif ultime d'améliorer la condition humaine, ce qui exige non seulement un environnement macro-économique stable, mais aussi une bonne gestion. Le coût politique et social des réformes peut être élevé à court terme mais, si elles sont appliquées avec détermination et bénéficient d'un appui extérieur suffisant, elles offrent d'importants avantages à plus long terme.

20. La Stratégie et la Déclaration soulignent la nécessité de mettre en place des cadres d'appui en matière de politique économique, tant au niveau national qu'international; comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur la Stratégie, les pays industrialisés ont un rôle central à jouer dans l'accélération de la croissance économique mondiale. A cette fin, il faudra poursuivre des stratégies non inflationnistes et à moyen terme redoubler

/...

(M. Barnett, Royaume-Uni)

d'efforts pour renforcer et ouvrir le système commercial multilatéral. Or, malgré certains signes de reprise, l'activité économique des pays industrialisés demeure relativement faible.

21. L'endettement extérieur continue à paralyser la croissance de nombreux pays en développement, surtout en Afrique, et doit donc être résolu d'urgence; il s'agit non seulement de réduire cet endettement mais aussi de faire en sorte que la charge de la dette corresponde à la capacité de paiement de chaque pays. Il faut également accroître le volume de l'épargne intérieure. L'accord auquel sont parvenus les membres du Club de Paris, visant à offrir des conditions nettement plus favorables aux pays les plus endettés, constitue, dans ce contexte, un important progrès qui devrait permettre d'améliorer les perspectives d'un retour à la viabilité extérieure pour un certain nombre de pays très pauvres auxquels la Communauté porte un intérêt particulier.

22. Il est également essentiel que les créanciers continuent à réduire l'encours de la dette des pays fortement endettés. La Communauté accueille avec satisfaction l'appel lancé par le Groupe des Sept, les invitant à reconnaître les problèmes spéciaux de certains pays dont le revenu se situe dans la moyenne inférieure, et se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne la réduction de la dette commerciale des pays à revenu intermédiaire. Les perspectives commencent enfin à s'améliorer, notamment pour cette catégorie de pays.

23. La Communauté européenne se félicite par ailleurs de l'accord historique intervenu à Rio, qui constitue une nouvelle étape dans l'établissement d'un partenariat pour le développement durable. La mobilisation de ressources suffisantes étant indispensable à cette fin, elle réaffirme son engagement en faveur de la réalisation de l'objectif de 0,17 % du PNB fixé par l'ONU pour les apports de ressources au titre de l'APD.

24. La Stratégie a appelé l'attention sur la nécessité de créer un environnement favorable au commerce international en général et aux échanges des pays en développement en particulier, ce qu'a souligné la huitième session de la CNUCED. L'ouverture du système commercial relancerait la croissance des pays en développement. La conclusion rapide des négociations d'Uruguay étayerait les réformes économiques déjà entreprises par ces pays et les pays dont l'économie est en transition et contribuerait à contrecarrer les tendances protectionnistes. Il faut donc supprimer les barrières commerciales et ouvrir les marchés.

25. Les pressions démographiques constituent un problème de première importance. En 2050, la planète comptera 10 milliards d'habitants, soit près du double de la population actuelle. Les problèmes qui résulteront de cet accroissement dans les domaines de la production vivrière, de l'emploi, de l'éducation, de l'infrastructure et des services sont considérables. L'ONU, et en particulier le FNUAP, a déjà effectué des recherches dans ce secteur

/...

(M. Barnett, Royaume-Uni)

mais beaucoup reste à faire. La Conférence internationale sur la population et le développement devra examiner ces questions, en tenant compte de leurs incidences sur la dégradation de l'environnement.

26. L'atténuation de la pauvreté constituera un objectif difficilement réalisable si l'on ne parvient pas à réduire l'accroissement de la population. Plus d'un milliard de personnes vivent actuellement dans la pauvreté absolue, et la majeure partie de l'accroissement démographique touchera les couches les plus pauvres de la population. Il est donc essentiel que les gouvernements mettent au point des stratégies efficaces afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement humain. En outre, en Afrique, la pauvreté est aggravée par les catastrophes naturelles, comme la sécheresse très grave qui sévit en Afrique australe en particulier. En ce qui concerne la situation extrêmement préoccupante en Somalie et au Soudan, la Communauté continuera de participer activement aux efforts à court terme déployés pour secourir les populations affectées et d'aider ces pays à poursuivre leur développement à long terme. Le Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, adopté par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session (résolution 46/151, annexe), devrait constituer un cadre utile pour ces efforts.

27. La démocratie et la protection des droits de l'homme sont étroitement liées au développement. La transformation de la situation économique et sociale de nombreux pays d'Amérique latine qui a suivi le retour à la démocratie constitue un témoignage éloquent des liens entre développement et démocratie, et la Communauté continuera d'encourager l'adoption d'approches positives dans ce contexte. Quant aux profondes transformations survenues dans les pays d'Europe orientale et l'ancienne Union soviétique, il est encore trop tôt pour évaluer leur dimension historique. La Communauté participe activement aux efforts visant à faciliter la transition de ces pays de l'économie planifiée à l'économie de marché, qui exige de profondes réformes macroéconomiques et structurelles, et à aplanir les nombreuses difficultés qui surgissent. Elle continuera de veiller à ce que cette assistance n'affecte pas la coopération pour le développement avec les pays en développement, à laquelle elle attache le plus grand prix.

28. Le système des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la surveillance de l'application de la Déclaration et de la Stratégie, et dispose des mécanismes nécessaires à cette fin. La fin de la guerre froide constitue une occasion unique d'instaurer une communauté économique mondiale plus sûre et plus prospère et la mise en oeuvre de la Déclaration et de la Stratégie devrait contribuer à cet objectif ambitieux.

29. Mme DOWSETT (Nouvelle-Zélande) constate que les mutations intervenues sur la scène politique internationale n'ont pas eu d'effets positifs sur le plan de l'économie mondiale. Certes, pour certains pays en développement, la crise de la dette se pose avec moins d'acuité et les transferts nets de ressources ont été inversés, mais il n'en demeure pas moins impératif de relancer le processus de croissance par le biais du commerce international.

/...

(Mme Dowsett, Nouvelle-Zélande)

30. Les objectifs tant de la Déclaration sur la coopération internationale que de la Stratégie internationale du développement se fondent sur une double approche : d'une part, la mise en oeuvre de réformes sur le plan national et, de l'autre, l'instauration de conditions propices à la coopération économique internationale. Or, si la Nouvelle-Zélande et d'autres pays, notamment les pays en développement, ont procédé, malgré les difficultés que cela supposait, à d'importantes réformes macroéconomiques, l'on ne peut en dire autant des principaux pays industrialisés. Ces derniers, en effet, n'ont pas réussi à appliquer des politiques d'ajustement structurel, ni à s'accorder sur les négociations commerciales multilatérales. Bien au contraire, l'on assiste à l'émergence de blocs commerciaux concurrents et à la multiplication de subventions agricoles et autres mesures protectionnistes. Ce faisant, ces pays ont freiné le processus de développement dans le monde, et particulièrement dans les pays dont l'économie est la plus vulnérable, c'est-à-dire la majorité des Membres de l'Organisation.

31. Les années 90 sont une période de transition et les décisions prises à la Conférence sur l'environnement et le développement sont capitales. L'absence de progrès ne peut que nuire à la réalisation des objectifs du Programme Action 21 et donc à la mise en place d'un mode de développement durable. C'est pourquoi il importe de relancer d'urgence la coopération internationale et d'oeuvrer au développement des pays en développement.

32. M. MOTA SARDENBERG (Brésil), parlant au nom des Etats membres du Marché commun du Sud (Mercosur), souligne l'importance de la Déclaration sur la coopération internationale et de la Stratégie internationale du développement, dont la mise en oeuvre repose sur trois piliers : l'ajustement structurel dans les pays en développement, l'adoption de politiques macroéconomiques judicieuses dans les pays développés et la coopération internationale.

33. Pour ajuster leur économie, les pays en développement doivent s'attacher à repenser leurs relations économiques et politiques tant sur le plan régional que mondial. C'est dans cet esprit que l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay ont signé le traité portant création d'un marché commun qui, loin de viser à l'exclusion, devrait leur permettre d'être davantage présents sur les marchés mondiaux. Ils entendent aussi par là harmoniser non seulement leurs politiques sectorielles, mais encore leurs politiques macroéconomiques en vue d'une véritable intégration régionale. Une telle initiative est donc conforme aux recommandations figurant tant dans la Déclaration que dans la Stratégie.

34. Pour ce qui est du deuxième pilier, l'on ne peut qu'être préoccupé par le fait que les pays industrialisés n'aient pas résorbé leurs déséquilibres d'ordre macroéconomique. Ces derniers, auxquels il faut imputer l'instabilité de l'économie mondiale et du système financier international, sont l'aboutissement de politiques monétaires et budgétaires qui laissent à désirer.

(M. Mota Sardenberg, Brésil)

35. Le troisième pilier, à savoir la coopération internationale, devait reposer sur la mise en place de conditions propices au développement. Or, s'il est vrai que quelques progrès ont été obtenus en ce qui concerne la dette extérieure des pays en développement, d'autres domaines continuent d'entraver la croissance. C'est le cas, notamment, des relations commerciales multilatérales. Alors que les pays en développement se sont résolument engagés sur la voie de l'intégration, leurs efforts de libéralisation se sont heurtés à l'échec des négociations d'Uruguay.

36. La Déclaration et la Stratégie soulignent l'importance des organismes des Nations Unies au regard des objectifs fixés et il incombe à la Commission de relancer le processus de leur mise en oeuvre. Il est à cet égard regrettable que le rapport du Secrétariat sur l'application de la Stratégie soit trop superficiel pour permettre une analyse approfondie des objectifs généraux et multisectoriels qui avaient été fixés et qu'il ne propose pas de recommandations en vue d'une révision. De même, alors que plusieurs pays ont fourni au Secrétariat des informations quant aux mesures prises pour mettre en oeuvre la Stratégie, le fait que ces documents n'aient pas été publiés restreint la portée des débats. Les Etats membres du Mercosur jugent indispensable, vu son importance, que la relance de la croissance économique et du développement demeure à l'ordre du jour de la Commission et fasse l'objet d'un débat annuel.

37. M. KALPAGE (Sri Lanka) fait observer que, malgré ses objectifs ambitieux, la Stratégie internationale du développement n'a pas encore eu d'effet véritable sur le développement. Sauf en Asie du Sud-Est et en Chine, le revenu par habitant n'a pas progressé. La production mondiale a baissé en 1991, tandis que les projections n'indiquent qu'une reprise modeste en 1992. Quelles sont les raisons de cette évolution négative? Il y a d'abord la grave contraction économique qu'a connue l'Europe orientale à la suite de la désintégration de l'Union soviétique, mais il existe des raisons plus fondamentales et plus persistantes. Il faut les déterminer et prendre immédiatement des mesures correctives. Les priorités de la Stratégie conservent toute leur validité; ce sont les hypothèses de départ qui ont été bouleversées. La désintégration de l'URSS, la guerre du Golfe et la récession dans les pays industrialisés ont créé un climat économique défavorable à l'application de la Stratégie. Ce dernier facteur est sans doute le plus négatif, affectant gravement la croissance des pays en développement. Le taux de croissance de 7 %, prévu par la Stratégie, suppose un investissement massif, qui doit être vraiment global, étant donné l'intégration de l'économie mondiale. Or, les capitaux d'investissement dans les pays en développement restent rares et, dans les pays développés, la politique économique n'a pas été dans le sens de la croissance. Beaucoup de pays en développement s'efforcent d'accroître leur épargne intérieure et leurs investissements et ont pour cela entrepris de vastes réformes tendant à privilégier les forces du marché et le secteur privé, la stabilisation de l'économie, la discipline monétaire et budgétaire, des taux de change plus réalistes et la libéralisation des échanges. Mais ces changements ont été obtenus au prix de coûts sociaux et

/...

(M. Kalpage, Sri Lanka)

politiques importants : la suppression des subventions alimentaires a aggravé la malnutrition; certains ajustements sont politiquement si impopulaires qu'ils menacent la survie de gouvernements démocratiquement élus. Malgré ces efforts, l'appui extérieur ne s'est pas matérialisé, les termes de l'échange ne se sont pas redressés, les cours des produits de base ont fortement baissé. Les barrières commerciales se sont renforcées, fermant l'accès aux marchés des pays développés des marchandises produites par les pays en développement. Les apports extérieurs de ressources vers ces pays ont baissé.

38. Dans cette perspective, il est urgent de résoudre en toute objectivité les problèmes de la dette. Les négociations d'Uruguay doivent rapidement aboutir à un système commercial équitable. Les pays en développement ont ouvert leur économie, mais ils ne peuvent attirer les investissements étrangers privés, ne disposant pas de l'infrastructure nécessaire. Certains des donateurs importants ont, pour leur part, à résorber leur déficit budgétaire et à enrayer la dégradation de leur situation sociale et économique. D'où leur réticence à fournir des ressources additionnelles.

39. La gestion macro-économique dans les pays développés se fonde sur des politiques qui ont eu pour résultat un renforcement des barrières commerciales, une augmentation des subventions et des taux d'intérêt et un ralentissement de l'activité économique. Limitées aux frontières nationales, sans coordination, ces politiques sont restées sans fruit. Le chômage a augmenté, le ralentissement de l'activité dans certaines industries aggrave la récession et, faute de pouvoir d'achat dans le reste du monde, il ne peut y avoir d'augmentation de la demande d'importations en provenance des pays développés. Or, la demande des pays en développement apporterait une impulsion à la croissance de l'industrie, du bâtiment et de l'agriculture dans les pays développés. Il faut bien comprendre que le protectionnisme, les subventions et les politiques monétaires, à elles seules, ne peuvent offrir que des solutions à court terme. Une approche globale permettrait de mettre au point des solutions plus durables. C'est dire que les pays développés doivent modifier leur politique pour relancer leur croissance.

40. On ne peut plus s'en tenir aux conceptions qui étaient valables 40 ans auparavant, et une réflexion novatrice doit être mise en oeuvre tant à l'échelle nationale qu'internationale. Il faut en effet tirer le meilleur parti possible des facteurs de production qui existent déjà. Les sociétés transnationales jouent maintenant un rôle important dans l'organisation de l'activité économique et peuvent accélérer la croissance. Ce sont elles qui investissent le plus massivement. La plupart des pays en développement disposent, de leur côté, à la fois de matières premières et de ressources humaines, mais les capitaux de ces sociétés s'orientent vers d'autres pays. Les pays développés continuent en effet d'attirer les quatre cinquièmes de l'investissement étranger direct mondial. Ce n'est pas là le meilleur moyen d'organiser la production à l'échelle mondiale. Les matières premières sont dans le monde en développement, mais la production a lieu dans les pays développés, où se trouvent les marchés. Les sociétés transnationales doivent

/...

(M. Kalpage, Sri Lanka)

donc payer plus cher pour le transport des matières premières. Elles consacrent en outre des sommes plus importantes à la recherche sur les techniques compte tenu de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et bon marché, et ce coût additionnel est à la charge du consommateur. Ce dernier, comme le producteur, aurait donc avantage à ce que les matières premières soient transformées dans les pays en développement.

41. La lutte contre la pauvreté doit être adaptée à la situation propre à chaque pays. Sri Lanka a adopté une approche novatrice consistant à favoriser un partenariat entre les grands investisseurs et les petits producteurs locaux, notamment par le biais de la participation au capital. Cette méthode vise à tirer parti du potentiel de créativité des pauvres, potentiel qui est actuellement en sommeil. Une fraction importante de la population vit en dessous du seuil de pauvreté; l'Etat a mis sur pied, à l'intention de cette catégorie, un plan d'atténuation de la pauvreté, lui fournissant un appui; car, dans leur majorité, les ruraux pauvres ont en eux les possibilités de devenir des producteurs et de participer activement au développement. La culture et l'histoire du pays ont été conféré au peuple sri-lankais une sagesse, un talent, une créativité innés, un esprit d'entreprise et l'aptitude nécessaires à être des partenaires productifs dans le processus de développement. Ce qui manque, c'est le capital permettant d'acquérir les aptitudes techniques, la technologie et l'infrastructure nécessaires. Il y a là tout un vaste potentiel latent qui n'est pas suffisamment mis à profit. Le Gouvernement fait donc tout pour attirer les investisseurs dans les zones rurales et pour lancer des industries utilisant le potentiel productif des pauvres et, si possible, des matières premières produites localement. Il s'efforce en outre d'établir des liens en amont et en aval avec les unités de production des villages. L'expérience de Sri Lanka, dans cette voie, est actuellement partagée avec d'autres pays de l'Association pour la coopération régionale en Asie du Sud (SAARC).

42. M. PIRIZ-BALLON (Uruguay) reprend la présidence.

43. M. GONZALEZ (Chili) dit que les perspectives d'avenir, pour ce qui est de l'économie mondiale, n'incitent guère à l'optimisme. La récession affecte directement les pays en développement, dont le sort dépend en grande partie de l'appui des pays industrialisés. Les déséquilibres macro-économiques et le chômage généralisé, par lesquels ces derniers justifient les subventions énormes qu'ils accordent à certains secteurs, sont des problèmes à long terme et l'on peut s'attendre à ce qu'ils ne se résorbent pas au cours de la présente décennie. Il est cependant deux facteurs qu'il convient d'évaluer sous un jour nouveau.

44. Tout d'abord, il faut admettre que l'économie mondiale connaît depuis toujours des cycles de prospérité et de récession. Ce phénomène étant l'une de ses caractéristiques, il ne devrait pas constituer une entrave aux mesures prises pour favoriser la croissance et le développement. Si la coopération internationale est tributaire de la bonne tenue économique des pays

/...

(M. Gonzalez, Chili)

développés, elle ne sera jamais efficace; de même, la Stratégie internationale du développement ne peut être viable si les principaux pays industrialisés adoptent des politiques monétaires sans tenir compte de leurs incidences sur l'économie des pays en développement.

45. En second lieu, il faut tenir présent à l'esprit que les pays en développement ont mis en oeuvre des politiques d'ajustement structurel pour donner suite à l'engagement qu'ils ont pris de relancer leur économie. Or, ils l'ont fait au prix d'un appauvrissement généralisé des couches les plus défavorisées de la société et au risque de la stabilité politique. Il est donc indispensable, pour le progrès et la stabilité, de réaliser les objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie. Il faut pour cela que les pays développés fassent preuve d'une volonté politique résolue, facilitant l'accès aux marchés et abrogeant les mesures protectionnistes qu'ils ont mises en place. Il faut aussi adapter la Stratégie afin d'en faciliter l'application et notamment neutraliser les effets négatifs pour les pays en développement de l'absence de transfert de technologie.

46. La participation du secteur privé est fondamentale au regard des objectifs visés et compte tenu de la mondialisation des phénomènes économiques. Par ailleurs, il faut réorienter les priorités et, par une réduction des dépenses militaires, dégager des fonds en faveur de la coopération internationale, indispensable à la réinsertion des pays en développement dans le courant des échanges commerciaux internationaux. Ces pays doivent cesser d'être de simples producteurs de produits de base et devenir les principaux demandeurs de biens et services. Le relèvement de leur pouvoir d'achat est essentiel pour la relance de l'économie des pays industrialisés.

47. M. GUERRERO (Philippines) dit que 1990 a été l'année des miracles, l'année des bonnes intentions. Devant l'état désastreux de l'économie mondiale pendant la décennie précédente, et à la suite des changements politiques extraordinaires intervenus en Europe centrale et orientale, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, puis il y a eu le Sommet mondial pour les enfants, la réunion de Paris sur les pays les moins avancés, la publication du Rapport sur le développement humain et l'adoption de la Stratégie internationale du développement; mais en 1991, on a dû déchanter, notamment du fait de l'impasse des négociations d'Uruguay. La Commission doit maintenant examiner l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale et celle de la Stratégie internationale du développement, deux textes qui sont essentiellement similaires. Avec le recul, on constate que les espoirs soulevés n'ont pas été réalisés. Divers documents porteurs d'espoir ont certes été adoptés depuis; on mentionnera l'Engagement de Cartagena, les conventions-cadres sur la diversité biologique et les changements climatiques, la Charte de la Terre, le programme Action 21, entre autres. En outre, un organe plein de promesses, la Commission sur le développement durable, va bientôt être créé.

/...

(M. Guerrero, Philippines)

48. L'intervenant rappelle les six grands objectifs de la Stratégie internationale du développement : l'accélération de la croissance économique dans les pays en développement; un développement qui tienne compte des besoins sociaux; une amélioration du système monétaire et financier mondial et un système commercial favorable au développement; une bonne gestion macro-économique nationale et internationale; le renforcement de la coopération internationale pour le développement; et un effort particulier en faveur des pays les moins avancés. Il démontre ensuite, s'appuyant sur le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale pour la croissance économique et le développement (A/47/270), qu'aucun de ces objectifs n'a été atteint. S'agissant du cinquième objectif, relatif au renforcement de la coopération internationale pour le développement, l'intervenant se demande ce qu'il faut encore faire après l'engagement de Cartagena, la Déclaration de Rio, l'adoption de la résolution 45/264. La création d'une commission sur le développement durable apportera-t-elle une quelconque solution?

49. L'euphorie de l'année 1990 semble s'être bien estompée. Il est temps de faire face à des défis concrets. Les problèmes économiques et sociaux mondiaux ont été maintes fois analysés et on s'est généralement mis d'accord sur les solutions possibles. Les solutions théoriques ont été épuisées. Ce qu'il faut faire, c'est passer à l'action, et en particulier manifester une volonté politique plus marquée sur deux points : d'abord étudier avec soin les recommandations faites par l'ONU au cours des deux années précédentes, et ensuite les appliquer isolément et collectivement. L'intervenant rappelle à ce sujet les recommandations formulées par le Secrétaire général adjoint au développement économique et social.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.2/47/L.1 et A/C.2/47/L.1/Add.1)

50. MME KELLY (Secrétaire de la Commission) fait le point sur l'état d'avancement de la documentation et propose de reporter le débat sur la troisième partie du point 78 et sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), car certains des documents nécessaires n'ont pas encore été publiés.

51. M. CLARKE (Royaume-Uni), parlant au nom de la Communauté européenne, exprime de fortes réserves quant à l'idée de modifier le programme de travail de la Commission, bien qu'il comprenne les raisons avancées. Les délégations des Etats membres de la Communauté devront se consulter avant de se prononcer sur la question.

52. M. PAPADATOS (Grèce) demande à quelle date aura lieu le débat sur l'UNITAR, quand le rapport du Secrétaire général sur la question sera prêt et quelle en sera la nature.

53. M. CLARKE (Royaume-Uni), parlant au nom de la Communauté européenne, réaffirme qu'il réserve sa position sur la proposition visant à reporter le débat sur l'UNITAR, ainsi que sur celle tendant à retarder l'examen de la troisième partie du point 78.

La séance est levée à 12 h 15.